ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

ORGANE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC
Quatrième session
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

A/FCTC/INB4/6
7 mars 2002

Election du Président

1. A la troisième session de l'organe intergouvernemental de négociation, M. Celso Nunes Amorim a informé les délégations qu'il abandonnerait son poste de Président à la fin de la session. En l'absence d'un consensus concernant l'élection d'un nouveau Président au cours de la troisième session, M. Ali Khorram (République islamique d'Iran), Vice-Président, a été prié, à titre personnel, de faciliter les consultations entre la troisième et la quatrième session afin d'aboutir à un consensus sur le choix d'un candidat.

2. Des candidatures au poste de Président ont été reçues de l'Afrique du Sud et du Brésil. La candidature sud-africaine a ensuite été retirée. A la suite de ce retrait, M. Luiz Felipe de Seixas Corrêa, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève, reste donc seul en lice à l'issue du processus de consultation engagé par l'organe intergouvernemental à sa troisième session. Une note verbale de l'Organisation, datée du 18 février 2002, informant les Etats Membres, est annexée à la présente note.

3. Comme l'organe intergouvernemental l'a décidé à la fin de sa troisième session, le Président a tiré au sort l'ordre dans lequel les Vice-Présidents seraient appelés à occuper le poste de Président par intérim. M. David Hohman (Etats-Unis d'Amérique) a assumé le rôle de Président par intérim jusqu'à l'élection du nouveau Président.

منظمة الصحة العالمية
WORLD HEALTH ORGANIZATION
ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ЗДРАВООХРАНЕНИЯ

世界卫生组织
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD

ANNEXE

Réf. : C.L.8.2002

L'Organisation mondiale de la Santé présente ses compliments aux Etats Membres et a l'honneur d'appeler leur attention sur ses lettres circulaires du 14 décembre 2001 (C.L.18.2001) et du 29 janvier 2002 (C.L.3.2002) au sujet du processus de consultation pour l'élection à la présidence de l'organe intergouvernemental de négociation de la convention-cadre pour la lutte antitabac.

… Par la note verbale du 1er février 2002 ci-jointe, l'Organisation a été informée que les autorités compétentes d'Afrique du Sud avaient retiré la candidature du Dr Mantombazana Edmie Tshabalala-Msimang, Ministre de la Santé d'Afrique du Sud, au poste de Président de l'organe intergouvernemental de négociation. Par une note verbale de la Mission permanente de la République islamique d'Iran en date du 6 février 2002, l'Organisation a été priée d'informer tous ses Etats Membres en conséquence.

Par suite du retrait mentionné ci-dessus, Monsieur l'Ambassadeur Luiz Felipe de Seixas Corrêa, candidat à la présidence proposé par le Gouvernement du Brésil, reste seul en lice à l'issue du processus de consultation adopté par l'organe intergouvernemental de négociation à sa troisième session.

L'Organisation rappelle aux Etats Membres que l'élection du nouveau Président sera à l'ordre du jour de l'organe intergouvernemental de négociation à sa quatrième session, qui se tiendra à Genève du 18 au 23 mars 2002.

Genève, le 18 février 2002

… PIECE JOINTE (1)

CH-1211 GENEVE 27-SUISSE Tél. (+41 22) 791.21.11 Fax (+41 22) 791.31.11 http://www.who.int

REF : 19/2002

La Mission permanente de la République d'Afrique du Sud auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments à l'Organisation mondiale de la Santé et a l'honneur de l'informer que les autorités compétentes sud-africaines ont soigneusement réexaminé la question de la candidature du Dr Mantombazana Edmie Tshabalala-Msimang, Ministre sud-africain de la Santé, au poste de Président de l'organe international de négociation. La candidature du Ministre est retirée par la présente note. L'engagement de l'Afrique du Sud en faveur d'une convention très forte pour la lutte antitabac est maintenu. L'Afrique du Sud poursuivra ses efforts en vue d'atteindre cet objectif dans le cadre de l'organe international de négociation.

La Mission permanente de la République d'Afrique du Sud saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation mondiale de la Santé les assurances de sa haute considération.

Genève, le 1er février 2002

Bureau du Directeur général
Organisation mondiale de la Santé
20 avenue Appia
1211 Genève 27

cc : Toutes les missions permanentes à Genève

= = =